

Orup'Oc

Outil pour la réduction de l'utilisation
des pesticides en Occitanie

Rapport opérationnel pour les acteurs et décideurs

Action du plan Écophyto II +, piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec le soutien financier de l'Office français de la Biodiversité



● **Site MONTPELLIER**
135 allée Sacha Guitry
BP 35567
34072 Montpellier cedex 03
04 67 69 25 03

● **Site TOULOUSE**
Faculté de Médecine
37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse
05 61 53 11 46

CONTACT



SITE INTERNET



Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires : **Quelle(s) opérationnalisation(s) en Occitanie à partir des résultats de l'enquête auprès de ses agriculteurs ?**

L'étude Orup'Oc a cherché à apporter un nouvel éclairage et des propositions opérationnelles sur la question de la réduction des produits phytosanitaires (PPS) en interrogeant les décideurs ultimes de cette réduction : les agriculteurs. Après avoir identifié et appliqué les critères de définition d'un échantillon représentatif de ces professionnels en Occitanie, une enquête a recueilli les perceptions et les recommandations de 58 agriculteurs occitans à travers une série de questions discutées en entretiens individuels :

Quel regard portent ces professionnels sur les PPS ?

Sont-ils intéressés à réduire l'usage de ces produits ?

L'ont-ils déjà fait et, si oui, comment s'y sont-ils pris ?

Qu'est-ce qui a pu les y aider ? Ont-ils rencontré des difficultés ?

Enfin, quelles préconisations formulent-ils pour convaincre un agriculteur de réduire l'utilisation des PPS de façon importante ?

Ce document présente tout d'abord une synthèse des réponses apportées par ces agriculteurs, puis à partir de ces réponses, des propositions traduisant leurs préconisations en actions concrètes sur le territoire occitan.

1/ RÉSULTATS D'ORUP'OC SUR L'ENSEMBLE DE L'ÉCHANTILLON

1.1 Rapports aux produits phytosanitaires

Sur les 58 agriculteurs interrogés, une large majorité (45)¹ pense qu'il existe des risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de ces produits, notamment pour la santé de l'utilisateur. Une majorité un peu moins large (38) les jugent dangereux.

Néanmoins, beaucoup banalisent ces risques (32) et certains les nient. Ils minimisent l'impact de l'utilisation qu'ils font des PPS en se référant à l'amélioration des « compositions » des produits d'une part, et en jugeant leurs pratiques moins impactantes que celles des générations passées ou celles d'autres pays d'autre part.

Beaucoup voient surtout un bénéfice à utiliser les PPS (43) : les employer permet notamment d'« assurer la récolte » et de garantir un revenu du travail agricole. Pour certains, l'agriculture ne peut se passer de PPS (22).

1.2 La réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires

Presque tous les agriculteurs interrogés restent néanmoins intéressés à réduire l'utilisation des PPS (55) avec comme principales motivations : 1) des intérêts économiques tels que la réduction de certains coûts de production, 2) la volonté de réduire les risques sanitaires et environnementaux et, 3) le souhait de rester fidèle à leurs valeurs personnelles.

Un nombre important d'agriculteurs affirme avoir déjà réduit l'utilisation de produits phytosanitaires (53). Ces agriculteurs disent s'être appuyés surtout sur leurs connaissances et leurs compétences, à la fois techniques et de stratégie économique pour leur exploitation. A l'inverse, la méconnaissance des alternatives aux PPS ainsi que la défaillance des formations et de l'accompagnement à la réduction sont pour eux des obstacles majeurs au changement de pratiques. De nombreux autres obstacles sont par ailleurs rapportés, notamment psychologiques, financiers et politiques.

1.3 Préconisations des agriculteurs pour réussir à réduire l'utilisation des PPS

Les principales préconisations des agriculteurs pour aider leur profession à réduire de façon importante l'utilisation des PPS sont les suivantes :

✓ *Former, informer, accompagner les agriculteurs*

Tous les agriculteurs formulent le souhait d'être **formé, informé et accompagné** pour réussir la réduction attendue dans le cadre d'Ecophyto. Ils demandent des formations initiale et continue de qualité ainsi qu'un **accompagnement de proximité, à la fois technique et stratégique**. En effet, réduire l'utilisation des PPS implique de connaître les alternatives à l'utilisation des PPS en fonction des cultures et des caractéristiques pédoclimatique de l'exploitation, mais également de concevoir la stratégie économique et commerciale de l'exploitation pour que celle-ci de reste viable.

¹ (n) : n participants ayant répondu positivement sur les 58 interrogés

✓ *Inciter et aider financièrement les agriculteurs*

Pour lever des obstacles à la fois psychologiques et financiers au changement de pratiques (peur de l'échec, alternatives plus coûteuses que l'emploi de PPS, incitations financières insuffisantes), ils préconisent de **renforcer les incitations financières existantes, sous conditions** de pratiques culturales très économes en phytosanitaires. Ces incitations financières pourraient être ciblées sur l'achat de matériel et d'intrants de biocontrôle, sur la prise en charge des coûts de labellisation, sur l'embauche de salariés permanents, sur la mise en place d'un système assurantiel couvrant les risques liés à la réduction des PPS, etc.

✓ *Soutenir une agriculture de territoire*

Selon les agriculteurs interrogés, la réduction de l'utilisation des PPS ne peut s'effectuer qu'au sein d'un modèle agricole durable et local. Ce soutien à une agriculture territoriale pourrait être apporté par :

- Un **accompagnement technique et stratégique** et un **soutien financier** à destination des agriculteurs qui s'engagent dans une agriculture durable (cf. points précédents).
- Une **facilitation des tâches connexes à leur travail** afin qu'ils puissent se concentrer sur les changements stratégiques et techniques à adopter. Cela pourrait passer par une simplification administrative, un accès facilité au foncier, un allègement des contraintes sur la planification des cultures (PAC)...
- Une **redéfinition des missions des Chambres d'agriculture**. Les agriculteurs interrogés rapportent que les Chambres d'agriculture proposent aujourd'hui une offre très (trop) diversifiée de services payants et de qualité souvent médiocre. Leur souhait serait de bénéficier d'un service public, répondant aux besoins spécifiques des territoires. Les Chambres pourraient être des pôles de diffusion d'information et de ressources locales ainsi que de soutien administratif et juridique du type « France services » dans les territoires.
- Une **structuration de filières locales d'aval** par des expérimentations sur les territoires, en lien avec les collectivités territoriales.

✓ *Clarifier les choix politiques national et européen de modèle agricole*

Les agriculteurs interrogés rapportent que le modèle agricole attendu par les autorités n'est pas clair pour eux : agriculture raisonnée, agroécologie, AB ? Cette absence de choix politique clair crée du flou et nuit, selon eux, à l'atteinte des objectifs du plan Ecophyto :

- Sans modèle retenu, la **PAC** soutient actuellement davantage les exploitations de taille importante (aides à l'hectare), ce qui favorise le modèle agricole intensif ;
- L'agrément des substances actives est donné au niveau européen pour tous les états membres. Mais parmi les substances approuvées, chaque état membre délivre ou pas une **Autorisation de Mise en Marché** (AMM). C'est ainsi que des PPS sont autorisés dans certains pays de l'UE et pas dans d'autres, d'où une forme de concurrence déloyale entre agriculteurs de pays différents au sein de l'UE ;

- Les **conditions d'importation** entre états membres de l'UE sont critiquées par les agriculteurs (cf. point précédent). Cela est encore plus vrai pour les importations hors UE : les produits importés devraient être soumis aux mêmes règles de production que les produits issus de l'agriculture française ;
- Les modalités actuelles de mise en œuvre de la **règlementation de l'utilisation des PPS** ne facilite pas le travail des agriculteurs. Les agriculteurs ont besoin d'être informés suffisamment tôt du non-renouvellement d'AMM afin de pouvoir anticiper le changement de pratique et d'être accompagné avant la mise en application de la nouvelle interdiction.

✓ *Promouvoir la Recherche publique*

Une large majorité des agriculteurs interrogés souhaite que la Recherche publique leur apporte des « solutions » pour réduire l'utilisation des PPS.

Ils identifient en particulier des **besoins de recherche et d'amélioration des connaissances** sur les produits alternatifs aux PPS (produits de biocontrôle, biostimulants), les variétés résistantes, les techniques culturales alternatives.

Pour ces agriculteurs, la **diffusion rapide des résultats** de ces recherches est aussi primordiale : à un premier niveau auprès des conseillers techniques, enseignants et formateurs afin que ces professionnels puissent, à leur tour, **vulgariser rapidement auprès des agriculteurs** les nouvelles connaissances produites.

Afin de **répondre aux besoins spécifiques des territoires**, les agriculteurs souhaitent être impliqués dans des projets de recherches participatives. Ils suggèrent également d'y associer les lycées agricoles de manière à toucher la nouvelle génération.

✓ *Actions à destination d'autres publics : enseignants et formateurs en agriculture, conseillers techniques agricoles, population générale*

Les agriculteurs interrogés pointent une défaillance des formations initiale et continue. L'enseignement initial est parfois jugé « vieillot », les enseignants manquant de connaissances actualisées. Ils estiment indispensable de **former tous les enseignants et formateurs sur la question de la réduction des PPS**.

Les **conseillers techniques** doivent également être formés, notamment ceux qui sont les mieux implantés, c'est-à-dire les technico-commerciaux.

Enfin, les agriculteurs se sentent fortement stigmatisés et sont en demande de créer ou recréer un lien avec la population afin de valoriser leur métier. Des **actions pour la découverte du métier réel de l'agriculteur d'aujourd'hui** pourraient être soutenues.

2/ OPÉRATIONNALISATION DES PRÉCONISATIONS DES AGRICULTEURS

Quelles actions ou dispositifs pourraient émerger des préconisations formulées par les agriculteurs ?

Serait-il pertinent de s'appuyer sur des dispositifs existants pour la réduction de l'utilisation des PPS ?

Existe-t-il des projets inspirants menés en Occitanie ou dans d'autres territoires ?

Quels actions et dispositifs originaux traduisant les préconisations des agriculteurs pourraient voir le jour sur le territoire occitan ?

2.1 Des dispositifs existants

✓ *Les « groupes Ecophyto » : les fermes DEPHY et les fermes 30 000*

Dans le cadre du plan Ecophyto, des groupes DEPHY et 30 000 ont été créés. Ces groupes réunissent des agriculteurs volontaires motivés pour réduire leur utilisation des PPS et qui bénéficient de conseils techniques spécifiquement orientés sur la réduction des PPS.

Aujourd'hui, il est difficile de recruter des participants pour constituer des groupes DEPHY et 30 000 sans doute pour plusieurs raisons d'après les résultats de l'enquête :

- Ces dispositifs sont mal connus de la profession. Seul le plan Ecophyto est connu et beaucoup d'agriculteurs ont compris qu'il avait été stoppé au printemps 2024. Adhérer à un groupe dont l'objectif est de réduire l'utilisation des PPS n'a finalement touché que les convaincus et crispe la majorité des professionnels ;
- Ils n'accompagnent pas l'agriculteur pour la stratégie de restructuration économique de son exploitation nécessairement concomitante aux changements de pratiques : réduire très fortement l'utilisation des PPS implique de passer d'une production spécialisée à une production diversifiée, voire en polyculture-élevage, ce qui nécessite un accompagnement stratégique ;
- Ils ne traitent pas encore suffisamment la problématique du changement climatique, ce qui paraît aujourd'hui indispensable ;
- Ils manquent sans doute d'appuis de proximité par les acteurs de terrains.

✓ *Les GIEE : Groupements d'intérêt économique et environnemental*

Les GIEE sont des groupements d'agriculteurs, associés éventuellement à d'autres partenaires, reconnus par l'État et dont les membres s'engagent à mettre en œuvre un projet de modification de leur système de production agricole pour conforter ou améliorer en même temps leurs performances économique et environnementale, en favorisant la mise en place de dynamiques d'activités au niveau local.

Des aides financières peuvent être mobilisées pour soutenir les actions prévues dans le cadre d'un GIEE, notamment pour : l'investissement en matériel, la formation et l'accompagnement au changement de pratiques, l'emploi, des programmes de recherche, la diffusion des connaissances acquises, etc. Elles peuvent venir de plusieurs sources : l'Union européenne, l'État, des collectivités territoriales et des organismes publics.

Dans le cadre de la présente enquête, les agriculteurs n'ont pas été spécifiquement interrogés sur ce dispositif.

✓ *Les PSE : les Paiements pour services environnementaux*

Mis en place par le Ministère de la transition écologique et les Agences de l'eau, ce dispositif d'aides rémunère les services environnementaux rendus par les agriculteurs et incite à la performance environnementale des systèmes d'exploitation agricole. Ce dispositif s'est fixé trois objectifs : 1) préserver la biodiversité, 2) atténuer le changement climatique et y adapter les exploitations agricoles et, 3) préserver la ressource en eau. Il contribue ainsi directement à la transition agroécologique des exploitations.

Les projets soutenus portent sur le maintien ou l'amélioration des services environnementaux rendus par les exploitations agricoles au travers de deux domaines : 1) la gestion des structures paysagères qui concerne les surfaces non-agricoles, notamment les infrastructures agroécologiques telles que les haies, mares... ; 2) la gestion des systèmes de production agricole, en particulier la gestion des couverts végétaux (couverture des sols, allongement des rotations, prairies permanentes...) et la gestion des ressources de l'agroécosystème (gestion de l'azote, du carbone...).

Dans le cadre de la présente enquête, les agriculteurs n'ont pas été spécifiquement interrogés sur ce dispositif.

2.2 Des dispositifs inspirants

✓ *Les CETA (Centre d'études techniques agricoles) : un dispositif d'accompagnement global au changement de pratiques*

Un dispositif d'accompagnement, souvent cité par les agriculteurs céréaliers, propose un **accompagnement global** à la fois technique, juridique et stratégique : **les groupes CETA**. Chaque groupe local d'une quinzaine d'agriculteurs est permanent et se réunit fréquemment (½ journée tous les 15 jours) pour échanger autour de questions communes, avec l'appui d'un référent (animation du groupe, conseil technique). Ainsi, en fonction des besoins du groupe local, les thématiques des rencontres peuvent porter sur des points techniques (pratiques culturales, réduction des PPS, matériel...), juridiques (nouvelles réglementations, déclaration PAC...) ou stratégiques. Les agriculteurs du groupe accueillent à tour de rôle ces rencontres, ce qui permet au groupe de « voir » d'autres manières de faire, en « bout de champ ». L'animateur référent apporte ses connaissances et d'autres conseillers « spécialisés » peuvent être sollicités sur des points précis. Dans les CETA, la diffusion de l'information s'effectue via ces techniciens mais également entre pairs via le partage d'expériences. En proposant du **conseil technique** et **l'appui de pairs**, les groupes CETA constituent des espaces à la fois de formation et de soutien pour chacun de leurs membres.

Ce dispositif fonctionne déjà de façon efficace en agriculture conventionnelle sur le grand sud-ouest (près de 1200 adhérents au sein des CETA « AGRO D'OC »). Son mode de fonctionnement pourrait être repris, avec d'autres objectifs que ceux de ces céréaliers (en agriculture conventionnelle raisonnée), par exemple pour accompagner des agriculteurs désireux d'opérer une transition vers un modèle d'exploitation durable et local.

Les connaissances scientifiques récentes² attestent d'un effet positif de l'organisation du travail en groupe sur la santé psychique des agriculteurs, sur leur engagement dans des pratiques agroécologiques et sur le maintien de cet engagement. Les groupes de pairs, formalisés ou non, constituent un appui au changement de pratiques. La présence d'un animateur au sein du groupe est importante : elle est la référence technique que l'on peut solliciter en cas de besoin entre les réunions et elle permet de capitaliser les avancées du groupe voire d'essaimer les connaissances acquises par ce dernier. Elle est aussi un relais de proximité dans la transmission et la vulgarisation des résultats de la Recherche.

✓ *AgriParis Seine : la création de filières agro-alimentaires locales*

AgriParis Seine est une association de coopération territoriale qui regroupe 6 collectivités territoriales du bassin de la Seine et la régie Eau de Paris. Elle a pour but de réduire l'impact de la production alimentaire sur l'environnement. Pour cela, elle soutient par ses actions une agriculture diversifiée, agroécologique, biologique, qui protège les ressources, la biodiversité et la santé humaine et qui garantit une juste rémunération pour les agriculteurs.

Les besoins alimentaires couverts par ce projet sont ceux de la restauration collective de la ville de Paris. De tels besoins alimentaires (restaurants scolaires, EHPAD, ...) constituent un débouché d'aval intéressant car le frein que constituent généralement les exigences de l'industrie agro-alimentaire n'entre pas ici en jeu dans la structuration de la production, de la commercialisation ni de la distribution.

2.3 Quelle opérationnalisation sur le territoire occitan ?

Les préconisations des agriculteurs sont nombreuses et pourraient être opérationnalisées à travers différentes actions et dispositifs sur le territoire occitan, en répondant aux besoins spécifiques des différents profils de communes.

Comment inciter les agriculteurs à rejoindre un projet visant la réduction de l'utilisation des PPS alors que les groupes DEPHY et 30 000 peinent à recruter ?

✓ *Partir des problématiques climatiques et économiques pour convaincre*

L'objectif isolé de réduction de l'utilisation PPS semble pour beaucoup trop abstrait et ne constituer qu'une contrainte. Partir de problématiques plus concrètes et perçues comme « vitales » permettrait sans doute de convaincre un plus grand nombre d'agriculteurs à opérer une transition vers un modèle agricole plus durable et plus économe en PPS.

Le **changement climatique**, et les **problématiques économiques** qui en résultent, constituent sans doute une opportunité pour opérer les changements de stratégie d'une exploitation en utilisant les nouveaux savoirs. En effet, au cours de l'enquête, la problématique du changement climatique a souvent été évoquée par ceux qui sont déjà touchés : les viticulteurs. Ces derniers peinent à maintenir

² Camille Berrier, Sandrine Croity-Belz, Maroussia Eonnet, Isabelle Faurie, Nathalie Girard. Le sens du travail dans la dynamique d'engagement d'éleveurs dans les pratiques agroécologiques : une approche psychosociale clinique. L.Dupré; Ph.Spoljar; C.Depoudent. *Construire, perdre, retrouver le sens du travail en agriculture*, Educagri, 2024. ([hal-04195701](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04195701))

une activité assez rentable pour vivre sans revoir leur modèle d'exploitation : diversification des productions et des activités, valorisation de la production de vin en circuit court.

C'est notamment le cas des **viticulteurs de l'arrière-pays languedocien** qui sont en attente d'un **accompagnement pour redéfinir leur business plan et le mettre en œuvre.**

✓ *Lancer des expérimentations locales*

À l'image de ce qui est réalisé sur le bassin de la Seine avec AgriParis Seine, un projet pourrait être mené en Occitanie à l'échelle d'un territoire tel qu'une ou plusieurs communauté(s) de communes. Le projet consisterait à **articuler une demande et une offre alimentaires territoriales autonomes.**

En pratique :

- l'analyse des flux alimentaires de ce territoire pourrait **identifier les productions agricoles à développer ou à implanter pour répondre à une partie, la plus importante possible, des besoins de la population locale ;**
- la pertinence économique de transformer localement une partie de cette production en produits de consommation alimentaire serait aussi évaluée. Les processus de transformation seraient adaptés aux besoins alimentaires de la population, mais aussi aux caractéristiques des matières premières produites : issues de variétés plus résistantes, calibrage non contraignant par exemple ;
- les différentes modalités de distribution sur le territoire seraient étudiées : logistique dédiée pour la restauration collective (cantines scolaires, EHPAD, restaurants d'entreprise, établissements sanitaires ou médico-sociaux...), réseau des commerçants ou marchés locaux pour la distribution classique ;
- les modalités d'articulation entre production agricole, sa valorisation en produits de consommation alimentaire quand c'est pertinent et distribution seraient conçues par l'ensemble des acteurs de cette chaîne qui pourraient être réunis au sein d'**une coopérative qui ne serait plus de filière mais territoriale et multi-filières.**
- Les **agriculteurs impliqués** dans le projet bénéficieraient d'un **accompagnement global et d'une rémunération « garantie ».**

Certaines collectivités territoriales peuvent vouloir contribuer à de tels projets (via les Schémas de cohérence territoriale, les Plans climat-air-énergie-territoire ou les Projets alimentaires territoriaux par exemple) pour valoriser leur image et augmenter leur attractivité. Les Agences de l'Eau, la Draaf Occitanie, l'Inrae peuvent également contribuer à ce type de projet.

Les **territoires du Gers** pourraient porter une **expérimentation de ce type** : un diagnostic y a été fait et des collectivités y sont réceptives en raison, comme souvent, des problèmes de qualité de l'eau des captages.

Un Groupement d'intérêt économique et environnemental (**GIEE**) pourrait être porté par un groupe d'agriculteurs, des collectivités de communes et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

✓ *Proposer un accompagnement global et territorial, inscrit dans la durée*

Les agriculteurs interrogés ont insisté sur la nécessité de proposer aux agriculteurs qui s'engageraient à adopter des pratiques agricoles durables **un accompagnement global et territorial**. La réduction des PPS ne serait qu'un volet de l'accompagnement, qui comprendrait aussi un volet technique plus large, un volet de stratégie agricole, financière et commerciale des exploitations, un volet d'aide financière sous condition et un volet d'aide administrative.

L'accompagnement proposé pourrait s'inspirer de ce qui se pratique dans les CETA, c'est-à-dire un groupe local permanent d'une quinzaine d'agriculteurs, qui se réunit fréquemment (tous les 15 jours) pour échanger autour de questions communes et saisonnières, avec l'appui d'un référent technique inscrit dans un réseau de conseil agricole. Dans le cadre d'un GIEE, une enveloppe peut être accordée pour financer l'animation du groupe.

Les agriculteurs implantés dans la vallée de la Garonne, en 2^e couronne des pôles urbains, sont particulièrement en demande de ce type d'**accompagnement collectif**.

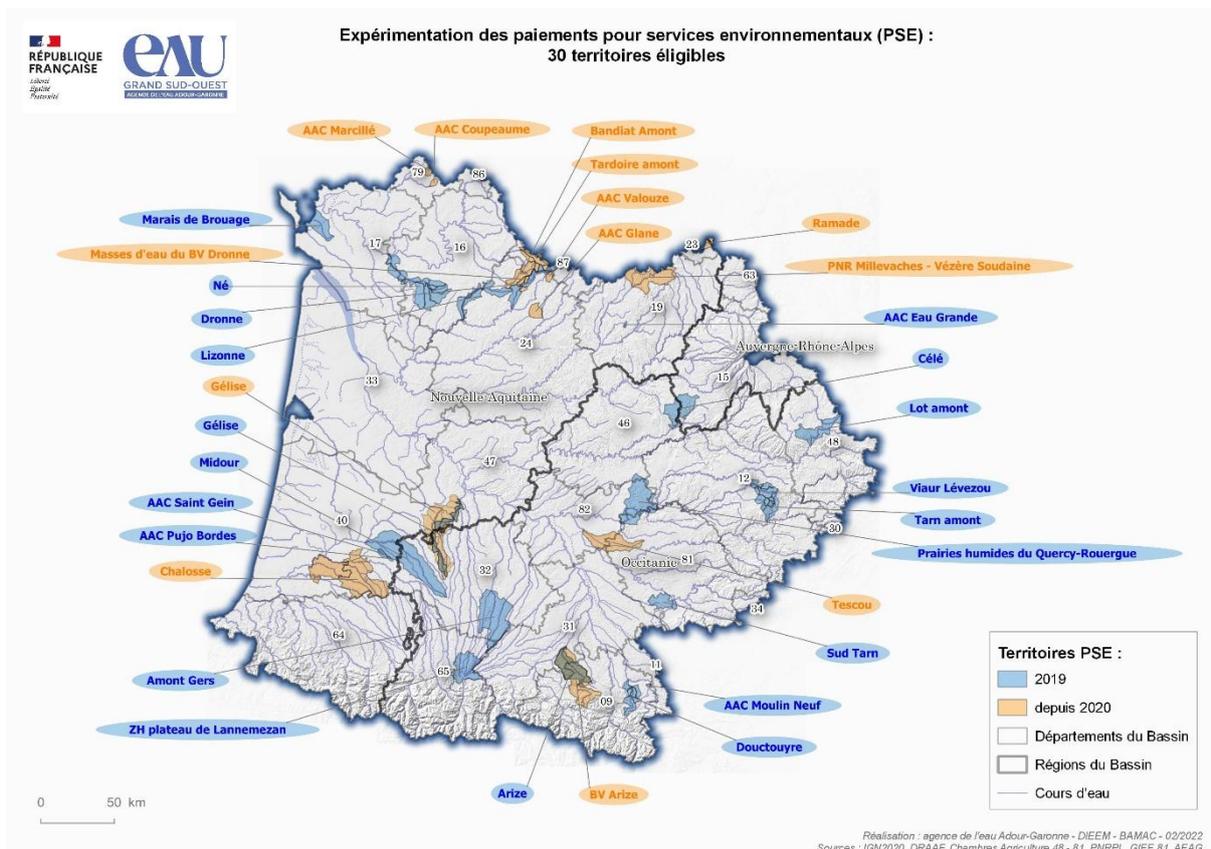
Rappelons que changer un sol ou un paysage, prend du temps : 5 à 10 ans en moyenne. Le temps de la transition est fondamental d'un point de vue stratégique et technique mais également psychologique. L'accompagnement proposé aux agriculteurs doit donc s'inscrire dans cette **durée** (un GIEE peut durer jusqu'à 10 ans).

✓ *Proposer des aides financières ciblées*

Pour lever le verrou financier et psychologique de la prise de risques que constitue le changement (important) de pratiques, l'agriculteur qui s'engage a besoin d'**être soutenu financièrement** par des aides à la transition auxquelles peut se rajouter un système assurantiel en cas d'échec lié à des aléas (erreurs sur les premiers essais, aléas météorologiques...).

Des **aides à l'investissement** peuvent être mobilisées dans le cadre d'un GIEE.

Est-il envisageable, dans ce cadre, de proposer un **système assurantiel couvrant les risques liés à la réduction des PPS** ? Une expérimentation territoriale peut-elle inclure ce volet assurantiel ? D'autre part, les **paiements pour services environnementaux (PSE)** peuvent être proposés aux agriculteurs d'un territoire éligible (cf. carte ci-après). Il s'agit d'une rémunération pour un changement volontaire de pratiques ou le maintien de pratiques favorables à l'environnement, notamment l'adoption de nouvelles techniques culturales (couverts végétaux), la réduction de l'utilisation d'intrants chimiques (PPS, azote).



✓ Construire localement des connaissances et les diffuser

Les agriculteurs sont en demande de **réponses contextualisées et plus spécifiques** aux difficultés techniques particulièrement diverses rencontrées sur les terrains d'Occitanie. Pour y parvenir, au-delà de l'accompagnement technique attendu, ils proposent que des **recherches publiques** soient menées localement.

Ainsi, lorsqu'un dispositif d'accompagnement au changement des pratiques agricoles identifie une difficulté technique, ne serait-il pas judicieux de renforcer ce dispositif en développant un volet Recherche qui permettrait de tester des solutions à cette difficulté ?

Ce volet consisterait en une **recherche participative** portée par un institut de recherche en agriculture « neutre », si possible public. Un lycée agricole pourrait être associé, pour former de manière innovante les futurs agriculteurs du secteur. La construction des connaissances s'effectuerait *in situ*, avec la participation des agriculteurs engagés dans le dispositif et sur leurs parcelles.

Par ailleurs, rappelons que selon les agriculteurs interrogés, la diffusion de résultats de telles recherches est primordiale. Cet aspect « **diffusion des connaissances** » constituerait donc un axe majeur du projet d'accompagnement-recherche. Il conviendrait de concevoir un plan de diffusion rapide des connaissances auprès des acteurs locaux du monde agricole : les agriculteurs du secteur, les conseillers indépendants et les technico-commerciaux des coopératives locales, les professeurs et formateurs en agriculture du territoire.

3/ CONCLUSION

L'étude Orup'Oc a mis en évidence un réel intérêt des agriculteurs pour réduire l'utilisation des PPS. Ils sont nombreux à déclarer avoir déjà opéré un changement de pratiques pour y parvenir.

Mais les obstacles pour réduire de manière importante l'utilisation de ces produits sont nombreux. Pour les dépasser, les agriculteurs formulent six « grandes » préconisations :

- 1) former, informer, accompagner les agriculteurs ;
- 2) inciter et aider financièrement les agriculteurs à réduire l'utilisation des PPS ;
- 3) soutenir une agriculture de territoire ;
- 4) clarifier le choix politique de modèle agricole ;
- 5) promouvoir la Recherche publique ;
- 6) et mener des actions à destination d'autres publics : enseignants et formateurs en agriculture, conseillers techniques agricoles, population générale.

Différentes actions et dispositifs reprenant ces préconisations pourraient être expérimentés, l'objectif étant de répondre à la fois aux besoins des agriculteurs occitans et aux projets politiques de leurs territoires (schémas de cohérence territoriale, plans climat-air-énergie-territoire, projets alimentaires territoriaux...). Afin de créer de telles synergies, les résultats de cette étude doivent être portés à la connaissance des décideurs du territoire occitan, en premier lieu les élus, les agences et les services déconcentrés de l'État.

Le Creai-ORS reste une ressource disponible pour diffuser cette information et accompagner les suites éventuelles d'Orup'Oc, en particulier auprès de l'unité Ecophyto de la Draaf d'Occitanie.

